



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
Pour que Freddie cesse de tourner le dos aux Montreusiens à son insu.

Président : Zulauf Michel (SOC)
Membres : Stéphane Barbey (Les Verts)
Juliane Baumann (UDC)
Yves Cornaro (PLR)
Yves Depallens (PLR)
Olivier Gfeller (SOC)
Denis Golaz (SOC)
Michel Granato (PLR)
Tal Luder (ML)
Pierre-André Spahn (PLR)

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le mardi 20 mai à 19h00 dans la salle des commissions de la Villa Mounsey, en présence de Mme Edith Willi, municipale, et de M. Pascal Friedemann, chef du Service des Affaires Economiques et Culturelles.

Indubitablement, le groupe Queen et Freddie Mercury ont marqué l'histoire de la musique contemporaine. Le 25 novembre 1996, soit cinq ans après la mort du chanteur, la statue de Freddie Mercury a été mise en place et inaugurée lors de la cérémonie qui avait rassemblé la famille et les proches de l'artiste. Quelque temps plus tard, la statue a été déplacée et disposée sur l'avant de la place du Marché, face au lac. Sur le rayonnement du groupe Queen et de son chanteur, sur son enracinement et son attachement à Montreux, sur l'immense succès de son dernier album enregistré dans notre ville, précisément dans le Mountain Studio créé par le groupe, nous vous renvoyons aux propos qui ont été tenus par notre collègue Yves Depallens, lors de notre séance du 9 avril dernier, sitôt après le développement du postulat de M. Tal Luder dont nous sommes invités à examiner la prise en considération.

En préalable, l'auteur du postulat a souligné que son intention est de mettre en valeur une statue à laquelle il est très attaché, d'en améliorer l'éclairage, la visibilité, et il concède que son orientation vers le lac est une réalité que l'on ne peut contourner sans de multiples précautions, ce qui rend le titre de son postulat aléatoire. La représentante de la Municipalité a souligné que cette statue ne nous appartient pas, que nous ne pouvons en disposer à notre guise. Au cas où l'on remettrait en cause sa localisation, d'autres villes, comme Barcelone, par exemple, s'empresseraient d'en réclamer le déménagement à leur profit. Une plaque commémorative sera mise en place pour inviter les admirateurs de Freddie Mercury à visiter le Queen Museum aménagé au Casino de Montreux.

Plusieurs membres de la commission ont insisté sur la fascination que le groupe Queen avait exercée sur leur génération, sur le dernier regard jeté par Freddie Mercury sur la rade de Montreux, sur le sens profond de l'orientation de la statue et sur l'impossibilité qu'il y a d'entrer en matière sur le postulat qui nous est soumis.

La commission passe au vote sur la prise en considération du postulat après que son auteur eut été invité à le retirer et à déposer une interpellation sur les moyens qu'il y a d'améliorer la visibilité de la statue. Notre collègue Tal Luder

avisera la Présidente de notre Conseil sur son intention, après avoir consulté son groupe.

Conclusion

En conclusion, c'est par 9 voix et 1 abstention que votre commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de ne pas prendre en considération le postulat développé par notre collègue.

0 oui, 9 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Zulauf Michel (SOC)